

Résultats financiers

États financiers consolidés résumés	
États consolidés résumés des résultats	50
États consolidés résumés du résultat global	51
Bilans consolidés résumés	52
États consolidés résumés des variations des capitaux propres	53
Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie	55
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités	56
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	56
Note 2. Méthodes comptables significatives	56
Note 3. Norme IFRS de comptabilité future et modifications	57
Note 4. Filiales	57
Note 5. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	58
Note 6. Impôt sur le résultat	58
Note 7. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	59
Note 8. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	59
Note 9. Créances sur cartes de crédit	60
Note 10. Dette à long terme	61
Note 11. Capital social	63
Note 12. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	65
Note 13. Instruments financiers	67
Note 14. Passifs éventuels	70
Note 15. Informations sectorielles	72
Note 16. Événements postérieurs à la date de clôture	75

États consolidés résumés des résultats

(non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023	15 juin 2024	17 juin 2023
Produits	14 091 \$	13 884 \$	27 826 \$	27 017 \$
Charges d'exploitation				
Coût des stocks vendus	9 326	9 312	18 461	18 100
Frais de vente et charges générales et administratives	3 970	3 473	7 599	6 861
	13 296	12 785	26 060	24 961
Résultat d'exploitation	795	1 099	1 766	2 056
(Produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 5)	(3)	73	212	144
Bénéfice avant impôt sur le résultat	798	1 026	1 554	1 912
Impôt sur le résultat (note 6)	131	244	395	478
Bénéfice net	667	782	1 159	1 434
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société (note 7)	410	508	656	944
Participations ne donnant pas le contrôle	257	274	503	490
Bénéfice net	667 \$	782 \$	1 159 \$	1 434 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 7)				
De base	3,01 \$	3,59 \$	4,76 \$	6,63 \$
Dilué	2,97 \$	3,55 \$	4,70 \$	6,56 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés du résultat global

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023	15 juin 2024	17 juin 2023
Bénéfice net	667 \$	782 \$	1 159 \$	1 434 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt				
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :				
Écart de conversion	2	(1)	2	—
(Pertes) profits sur les couvertures de flux de trésorerie (note 13)	(10)	11	(7)	6
Perte sur les titres à long terme (note 13)	—	(1)	—	—
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :				
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 12)	70	(4)	33	95
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	12	—	19	—
Autres éléments du résultat global	74	5	47	101
Résultat global	741	787	1 206	1 535
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société	453	514	690	998
Participations ne donnant pas le contrôle	288	273	516	537
Résultat global	741 \$	787 \$	1 206 \$	1 535 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Bilans consolidés résumés

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	15 juin 2024	Aux	
		17 juin 2023	31 déc. 2023
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 420 \$	1 970 \$	2 451 \$
Placements à court terme	412	531	472
Dépôts de garantie (note 9)	250	250	—
Créances	1 290	1 294	1 377
Créances sur cartes de crédit (note 9)	3 954	3 972	4 132
Stocks	5 774	5 582	5 829
Charges payées d'avance et autres actifs	758	912	629
Actifs détenus en vue de la vente	63	28	46
Total des actifs courants	14 921	14 539	14 936
Immobilisations corporelles	12 099	11 193	11 857
Actifs au titre de droits d'utilisation	4 516	4 349	4 408
Immeubles de placement	5 399	5 438	5 366
Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	852	888	884
Immobilisations incorporelles	5 740	6 287	6 009
Goodwill	4 884	4 865	4 879
Impôt différé	135	107	138
Dépôts de garantie	35	35	38
Autres actifs (note 12)	1 026	1 277	1 255
Total des actifs	49 607 \$	48 978 \$	49 770 \$
PASSIFS			
Passifs courants			
Dette bancaire	38 \$	18 \$	13 \$
Fournisseurs et autres passifs	6 204	6 246	6 887
Passif au titre de la fidélisation	129	186	123
Provisions (note 14)	547	145	121
Impôt sur le résultat à payer	131	225	307
Dépôts à vue de clients	175	137	166
Dette à court terme (note 9)	650	650	850
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 10)	1 953	1 587	2 355
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	891	858	880
Participation des pharmaciens propriétaires	378	413	370
Total des passifs courants	11 096	10 465	12 072
Provisions	94	86	96
Dette à long terme (note 10)	14 045	13 670	12 641
Obligations locatives	4 617	4 458	4 563
Passif lié aux parts de fiducie	3 545	3 717	3 881
Impôt différé	1 716	1 954	1 870
Autres passifs (note 12)	1 174	1 115	1 184
Total des passifs	36 287	35 465	36 307
CAPITAUX PROPRES			
Capital social (note 11)	3 319	3 389	3 325
Résultats non distribués	5 432	5 465	5 421
Surplus d'apport	(2 541)	(2 066)	(2 275)
Cumul des autres éléments du résultat global	221	201	204
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 431	6 989	6 675
Participations ne donnant pas le contrôle	6 889	6 524	6 788
Total des capitaux propres	13 320	13 513	13 463
Total des passifs et des capitaux propres	49 607 \$	48 978 \$	49 770 \$

Passifs éventuels (note 14). Événements postérieurs à la date de clôture (note 16).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie et autres	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2023	2 508 \$	817 \$	3 325 \$	5 421 \$	(2 275) \$	28 \$	1 \$	175 \$	204 \$	6 788 \$	13 463 \$
Bénéfice net	—	—	—	656	—	—	—	—	—	503	1 159
Autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾	—	—	—	17	—	1	(3)	19	17	13	47
Résultat global	— \$	— \$	— \$	673 \$	— \$	1 \$	(3) \$	19 \$	17 \$	516 \$	1 206 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 11)	39	—	39	—	(16)	—	—	—	—	(15)	8
Actions rachetées et annulées (note 11)	(47)	—	(47)	(443)	—	—	—	—	—	—	(490)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (note 11)	2	—	2	7	—	—	—	—	—	—	9
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes	—	—	—	—	(250)	—	—	—	—	(400)	(650)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars) (note 11)											
– 1,533 \$	—	—	—	(204)	—	—	—	—	—	—	(204)
Par action privilégiée (en dollars) (note 11)											
– Série I – 0,7250 \$	—	—	—	(7)	—	—	—	—	—	—	(7)
– Série III – 0,6500 \$	—	—	—	(5)	—	—	—	—	—	—	(5)
– Série IV – 0,6500 \$	—	—	—	(5)	—	—	—	—	—	—	(5)
– Série V – 0,593750 \$	—	—	—	(5)	—	—	—	—	—	—	(5)
	(6) \$	— \$	(6) \$	(662) \$	(266) \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(415) \$	(1 349) \$
Solde au 15 juin 2024	2 502 \$	817 \$	3 319 \$	5 432 \$	(2 541) \$	29 \$	(2) \$	194 \$	221 \$	6 889 \$	13 320 \$

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie et autres	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2022	2 616 \$	817 \$	3 433 \$	5 075 \$	(1 864) \$	28 \$	5 \$	164 \$	197 \$	6 339 \$	13 180 \$
Bénéfice net	—	—	—	944	—	—	—	—	—	490	1 434
Autres éléments du résultat global ⁱ⁾	—	—	—	50	—	—	4	—	4	47	101
Résultat global	— \$	— \$	— \$	994 \$	— \$	— \$	4 \$	— \$	4 \$	537 \$	1 535 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 11)	7	—	7	1	(12)	—	—	—	—	(6)	(10)
Actions rachetées et annulées (note 11)	(52)	—	(52)	(400)	—	—	—	—	—	—	(452)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (note 11)	1	—	1	7	—	—	—	—	—	—	8
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes	—	—	—	—	(190)	—	—	—	—	(346)	(536)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars) (note 11)											
– 1,373 \$	—	—	—	(190)	—	—	—	—	—	—	(190)
Par action privilégiée (en dollars) (note 11)											
– Série I – 0,7250 \$	—	—	—	(7)	—	—	—	—	—	—	(7)
– Série III – 0,6500 \$	—	—	—	(5)	—	—	—	—	—	—	(5)
– Série IV – 0,6500 \$	—	—	—	(5)	—	—	—	—	—	—	(5)
– Série V – 0,593750 \$	—	—	—	(5)	—	—	—	—	—	—	(5)
	(44) \$	— \$	(44) \$	(604) \$	(202) \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(352) \$	(1 202) \$
Solde au 17 juin 2023	2 572 \$	817 \$	3 389 \$	5 465 \$	(2 066) \$	28 \$	9 \$	164 \$	201 \$	6 524 \$	13 513 \$

i) Les autres éléments du résultat global comprennent un gain actuariel de 33 millions de dollars (gain de 95 millions de dollars en 2023), dont une tranche de 17 millions de dollars (gain de 50 millions de dollars en 2023) est présentée dans les résultats non distribués, et une autre de 16 millions de dollars (gain de 45 millions de dollars en 2023), dans les participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent également une perte de 4 millions de dollars sur les couvertures de flux de trésorerie (profit de 2 millions de dollars en 2023) et un profit de change de 1 million de dollars (profit négligeable en 2023).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023	15 juin 2024	17 juin 2023
Activités d'exploitation				
Bénéfice net	667 \$	782 \$	1 159 \$	1 434 \$
Ajouter (déduire) :				
(Produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 5)	(3)	73	212	144
Impôt sur le résultat (note 6)	131	244	395	478
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	598	585	1 211	1 167
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	2	(21)	18	(70)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers (note 13)	28	31	58	46
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 9)	1	8	10	14
Variation des provisions (note 14)	421	37	424	31
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 8)	(56)	65	(729)	(413)
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 9)	(109)	(232)	168	(32)
Impôt sur le résultat payé	(328)	(295)	(730)	(593)
Intérêts perçus	25	17	42	35
Autres	29	30	22	(3)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 406	1 324	2 260	2 238
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(435)	(387)	(784)	(692)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(82)	(92)	(162)	(184)
(Acquisition) cession de placements à court terme	(91)	27	60	(28)
Produit de la cession d'actifs	37	60	61	183
Palements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	2	3	6	6
(Avances) remboursements sur les prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir	(2)	33	18	37
Cession de titres à long terme	64	1	63	—
Augmentation des dépôts de garantie (note 9)	(249)	(249)	(247)	(249)
Autres	(19)	(4)	(15)	(43)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(775)	(608)	(1 000)	(970)
Activités de financement				
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	37	(7)	25	10
Augmentation (diminution) de la dette à court terme (note 9)	200	50	(200)	(50)
Augmentation des dépôts à vue de clients	5	6	9	12
Dette à long terme – Émise (note 10)	1 483	623	1 941	1 325
– Remboursements (note 10)	(665)	(230)	(935)	(853)
Intérêts payés	(205)	(199)	(450)	(438)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (note 5)	(52)	(47)	(104)	(93)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – principal	(177)	(161)	(349)	(322)
Capital social – Émis (note 11)	19	1	35	6
– Racheté et annulé (note 11)	(345)	(233)	(490)	(460)
Capital social ordinaire de Loblaw – Émis	69	15	126	30
– Racheté et annulé	(319)	(261)	(580)	(456)
Dividendes – aux porteurs d'actions ordinaires	(96)	(92)	(183)	(177)
– aux porteurs d'actions privilégiées	(8)	(11)	(19)	(22)
– aux participations ne donnant pas le contrôle	(67)	(65)	(67)	(65)
Produit des passifs financiers	—	29	—	29
Autres	(32)	(39)	(55)	(88)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(153)	(621)	(1 296)	(1 612)
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	1	5	1
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	479	96	(31)	(343)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 941	1 874	2 451	2 313
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	2 420 \$	1 970 \$	2 420 \$	1 970 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

George Weston Limitée (« GWL » ou la « société ») est une société ouverte canadienne constituée en 1928 dont le siège social est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S5. La société mère de la société est Wittington Investments, Limited (« Wittington »).

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et d'autres ajustements de consolidation. La trésorerie et les placements à court terme, et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrits au poste « Siège social de GWL ».

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles commerciaux et résidentiels partout au Canada.

Pendant les périodes intermédiaires, le caractère saisonnier des activités et le calendrier des jours fériés ont une incidence sur le bénéfice net trimestriel. Par conséquent, la performance trimestrielle n'est pas nécessairement représentative de la performance annuelle. Loblaw a toujours dégagé davantage de produits au quatrième trimestre qu'aux trimestres précédents de son exercice.

Note 2. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives ainsi que les estimations et jugements comptables critiques décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de 2023 de la société ont été appliqués de manière uniforme lors de la préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont présentés en dollars canadiens.

Modifications des normes IAS 7 et IFRS 7 En mai 2023, des modifications de la Norme comptable internationale (« IAS ») 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ont été publiées afin d'améliorer la transparence des accords de financement de fournisseurs. Les modifications exigent la présentation d'informations supplémentaires au sujet des accords de financement de fournisseurs, notamment en ce qui concerne les modalités des accords, la plage des dates d'exigibilité des paiements et l'incidence de ces accords sur les flux de trésorerie et les passifs de l'entité ainsi que sur son exposition au risque de liquidité. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et les informations à fournir seront incluses dans les notes afférentes aux états financiers consolidés annuels audités de 2024 de la société.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont établis selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de 2023 de la société et les notes y afférentes.

La publication des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités a été approuvée par le Conseil d'administration de la société le 29 juillet 2024.

Note 3. Norme IFRS de comptabilité future et modifications

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En mai 2024, des modifications de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ont été publiées. Les modifications clarifient le moment où un actif financier ou un passif financier doit être comptabilisé ou décomptabilisé, notamment en précisant qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement. En plus de ces clarifications, les modifications prévoient un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si des conditions spécifiques sont remplies. Les modifications comprennent également des clarifications concernant le classement des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est autorisée, et il sera possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. L'adoption n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

IFRS 18 La norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, a été publiée en avril 2024 pour assurer la comparabilité des performances financières d'entités similaires. Cette norme, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes, y compris l'état du résultat net, dans lequel les entreprises devront présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. Aux termes de cette norme, les mesures de la performance définies par la direction devront également être expliquées et incluses dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris aux états financiers intermédiaires, et nécessitera une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme.

Note 4. Filiales

Le tableau suivant présente un résumé des principales filiales de la société. Les participations véritables détenues équivalent aux droits de vote que détient la société. La variation des capitaux propres sous forme d'actions ordinaires de Loblaw et des parts de fiducie de Propriétés de Choix a une incidence sur la participation de GWL dans Loblaw et dans Propriétés de Choix, respectivement.

		15 juin 2024		Aux 17 juin 2023		31 déc. 2023	
		Nombre d'actions / de parts détenues	Participation véritable	Nombre d'actions / de parts détenues	Participation véritable	Nombre d'actions / de parts détenues	Participation véritable
Loblaw	Actions ordinaires ⁱ⁾	160 983 608	52,6 %	166 931 816	52,6 %	163 473 491	52,6 %
	Parts de société en commandite de catégorie B ⁱⁱ⁾	395 786 525	s. o.	395 786 525	s. o.	395 786 525	s. o.
	Parts de fiducie	50 661 415	s. o.	50 661 415	s. o.	50 661 415	s. o.
Propriétés de Choix		446 447 940	61,7 %	446 447 940	61,7 %	446 447 940	61,7 %

- i) GWL participe à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation.
- ii) Les parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») ont une valeur économique équivalente aux parts de fiducie, confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des distributions équivalentes à celles versées sur les parts de fiducie et sont échangeables, au gré du porteur, en parts de fiducie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 5. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023	15 juin 2024	17 juin 2023
Charges d'intérêts :				
Dettes à long terme	166 \$	148 \$	317 \$	294 \$
Obligations locatives	52	47	104	93
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	13	25	32	44
Distributions sur les parts de fiducie	53	51	105	103
Fiducies de financement indépendantes	10	9	20	19
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 12)	1	4	2	8
Passifs financiers	10	12	22	22
Intérêts inscrits à l'actif	(10)	(2)	(11)	(3)
	295 \$	294 \$	591 \$	580 \$
Produits d'intérêts :				
Produits de désactualisation	— \$	— \$	(1) \$	(1) \$
Produits d'intérêts	(24)	(19)	(45)	(41)
	(24) \$	(19) \$	(46) \$	(42) \$
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(274) \$	(202) \$	(333) \$	(394) \$
(Produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(3) \$	73 \$	212 \$	144 \$

Note 6. Impôt sur le résultat

Pour le deuxième trimestre de 2024, la charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 131 millions de dollars (244 millions de dollars en 2023) et le taux d'impôt effectif, à 16,4 % (23,8 % en 2023). La diminution du taux d'impôt effectif est surtout attribuable à une baisse de la charge d'impôt à l'égard des différences temporaires au titre du placement de la société dans certaines actions de Loblaw compte tenu de la participation de GWL à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw et à l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement non imposable de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

Pour l'exercice à ce jour, la charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 395 millions de dollars (478 millions de dollars en 2023) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,4 % (25,0 % en 2023). L'augmentation du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à la tranche non imposable du profit découlant des cessions de biens immobiliers en 2023.

Note 7. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023	15 juin 2024	17 juin 2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	410 \$	508 \$	656 \$	944 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)	(20)	(20)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	400 \$	498 \$	636 \$	924 \$
Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(3)	(3)	(5)	(5)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	397 \$	495 \$	631 \$	919 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 11)	133,0	138,8	133,6	139,4
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres ⁱ⁾ (en millions)	0,6	0,7	0,6	0,7
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	133,6	139,5	134,2	140,1
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	3,01 \$	3,59 \$	4,76 \$	6,63 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,97 \$	3,55 \$	4,70 \$	6,56 \$

i) Au deuxième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, un nombre négligeable (nombre négligeable en 2023) d'instruments financiers potentiellement dilutifs ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 8. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

(en millions de dollars)	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023	15 juin 2024	17 juin 2023
Variation des éléments suivants :				
Créances	(9) \$	17 \$	83 \$	(70) \$
Charges payées d'avance et autres actifs	34	(52)	(94)	(117)
Stocks	176	173	55	293
Fournisseurs et autres passifs	(261)	(34)	(767)	(512)
Autres	4	(39)	(6)	(7)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(56) \$	65 \$	(729) \$	(413) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 9. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	15 juin 2024	Aux	
		17 juin 2023	31 déc. 2023
Créances sur cartes de crédit, montant brut	4 220 \$	4 192 \$	4 388 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(266)	(220)	(256)
Créances sur cartes de crédit	3 954 \$	3 972 \$	4 132 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :			
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> ^{MD} (note 10)	1 700 \$	1 600 \$	1 350 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes ⁱ⁾	650	650	850
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	2 350 \$	2 250 \$	2 200 \$

i) Au cours du deuxième trimestre de 2024, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 200 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes.

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Fiducie cartes de crédit Eagle*^{MD} (« *Eagle* ») et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 10). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Au cours du deuxième trimestre de 2024, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 350 millions de dollars échéant le 17 juin 2029 (les « billets de série 2024-1 d'*Eagle* »). Ces billets portent intérêt à un taux moyen pondéré de 5,03 %. Dans le cadre de l'émission, des contrats à terme sur obligations de 150 millions de dollars ont été réglés, ce qui a donné lieu à un profit lié à la juste valeur de 2 millions de dollars avant impôt sur le résultat, qui sera reclassé en résultat net sur la durée de vie des billets de série 2024-1 d'*Eagle*. Par conséquent, le taux d'intérêt effectif net sur les billets de série 2024-1 d'*Eagle* émis est de 4,90 %.

Le total du passif brut éventuel lié aux lettres de crédit émises en faveur des autres fiducies de titrisation indépendantes s'établissait à 59 millions de dollars à la clôture du deuxième trimestre de 2024 (59 millions de dollars au 17 juin 2023 et 77 millions de dollars au 31 décembre 2023), ce qui représente 9 % (9 % au 17 juin 2023 et 9 % au 31 décembre 2023) des créances sur cartes de crédit titrisées.

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence à la clôture du deuxième trimestre de 2024 et s'y est conformée tout au long du premier semestre de 2024.

Dépôts de garantie Un processus de cumul aux fins du remboursement a été déclenché au deuxième trimestre de 2024, en raison de l'arrivée à échéance, le 17 juillet 2024, des billets à terme de premier rang et subordonnés d'*Eagle* de 250 millions de dollars. Au 15 juin 2024, une somme de 250 millions de dollars avait été accumulée et était comptabilisée dans les dépôts de garantie.

Note 10. Dette à long terme

Le tableau suivant présente les composantes de la dette à long terme :

(en millions de dollars)	15 juin 2024	Aux	
		17 juin 2023	31 déc. 2023
Déventures	10 707 \$	10 260 \$	10 409 \$
Dette à long terme garantie par une hypothèque	1 054	1 026	977
Emprunts pour la construction	84	68	90
Certificats de placement garanti	1 565	1 748	1 654
Fiducies de titrisation indépendantes (note 9)	1 700	1 600	1 350
Fiducies de financement indépendantes	577	518	558
Facilités de crédit engagées	350	79	—
Coûts de transaction et autres	(39)	(42)	(42)
Total de la dette à long terme	15 998 \$	15 257 \$	14 996 \$
Tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme	(1 953)	(1 587)	(2 355)
Dette à long terme	14 045 \$	13 670 \$	12 641 \$

La société, Loblaw et Propriétés de Choix sont tenues de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société, Loblaw et Propriétés de Choix respectaient ces clauses restrictives de nature financière à la clôture du premier semestre de 2024 et les ont respectées tout au long du premier semestre.

DÉBENTURES Le tableau qui suit présente un résumé des déventures émises pour les périodes closes indiquées :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
			15 juin 2024	17 juin 2023	15 juin 2024	17 juin 2023
			Montant en capital	Montant en capital	Montant en capital	Montant en capital
Loblaw						
– Billet non garanti de premier rang	5,12 %	4 mars 2054	— \$	— \$	400 \$	— \$
Déventures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix						
– Série U	5,03 %	28 février 2031	500	—	500	—
– Série S	5,40 %	1 ^{er} mars 2033	—	—	—	550
Total des déventures émises			500 \$	— \$	900 \$	550 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures remboursées pour les périodes closes indiquées :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
			15 juin 2024	17 juin 2023	15 juin 2024	17 juin 2023
			Montant en capital	Montant en capital	Montant en capital	Montant en capital
Billet non garanti de premier rang de Loblaw	3,92 %	20 juin 2024 ⁱ⁾	400 \$	— \$	400 \$	— \$
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix						
– Série G	3,20 %	7 mars 2023	—	—	—	250
– Série D-C	3,30 %	18 janvier 2023	—	—	—	125
– Série D	4,29 %	8 février 2024	—	—	200	—
Total des débentures remboursées			400 \$	— \$	600 \$	375 \$

i) La débenture non garantie de premier rang de Loblaw a été remboursée le 10 juin 2024.

Après la clôture du deuxième trimestre de 2024, la société a remboursé à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, la totalité des débentures non garanties de premier rang en circulation d'un montant en capital global de 200 millions de dollars portant intérêt à 4,12 % et échéant le 17 juin 2024.

FACILITÉS DE CRÉDIT ENGAGÉES Les composantes des lignes de crédit engagées disponibles se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	15 juin 2024		Aux 17 juin 2023		31 déc. 2023	
		Disponible	Prélevé	Disponible	Prélevé	Disponible	Prélevé
George Weston	14 décembre 2026	350 \$	— \$	350 \$	— \$	350 \$	— \$
Loblaw	15 juillet 2027	1 500	350	1 000	—	1 500	—
Propriétés de Choix	13 juin 2029 ⁱ⁾	1 500	—	1 500	79	1 500	—
Total des facilités de crédit engagées		3 350 \$	350 \$	2 850 \$	79 \$	3 350 \$	— \$

i) Au deuxième trimestre de 2024, Propriétés de Choix a repoussé du 1^{er} septembre 2028 au 13 juin 2029 la date d'échéance de sa facilité de crédit.

Note 11. Capital social

CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE Le tableau qui suit résume l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les périodes closes aux dates indiquées :

	12 semaines closes les				24 semaines closes les			
	15 juin 2024		17 juin 2023		15 juin 2024		17 juin 2023	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	133 803 851	2 510 \$	139 416 452	2 600 \$	134 546 581	2 511 \$	140 737 942	2 619 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	194 327	22	11 521	2	345 102	39	56 681	7
Rachetées et annulées ⁱ⁾	(1 812 683)	(29)	(1 450 899)	(28)	(2 706 188)	(47)	(2 817 549)	(52)
Émises et en circulation à la clôture de la période	132 185 495	2 503 \$	137 977 074	2 574 \$	132 185 495	2 503 \$	137 977 074	2 574 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(41 701)	(1) \$	(81 018)	(2) \$	(123 895)	(3) \$	(160 465)	(3) \$
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	161	—	—	—	82 355	2	79 447	1
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(41 540)	(1) \$	(81 018)	(2) \$	(41 540)	(1) \$	(81 018)	(2) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	132 143 955	2 502 \$	137 896 056	2 572 \$	132 143 955	2 502 \$	137 896 056	2 572 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 7)	132 966 134		138 828 293		133 564 920		139 414 745	

- i) Le nombre d'actions ordinaires rachetées et annulées au 15 juin 2024 ne comprend pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture du trimestre dans le cadre du régime d'achat d'actions automatique (le « RAAA »), comme il est décrit ci-dessous.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023	15 juin 2024	17 juin 2023
Rachetées en vue du règlement courant d'UAD (nombre d'actions)	1 721	—	1 721	7 521
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	1 812 683	1 450 899	2 706 188	2 817 549
Contrepartie en trésorerie payée				
Rachetées et réglées	— \$	— \$	— \$	(1) \$
Rachetées et annulées ⁱ⁾	(345) \$	(233) \$	(490) \$	(460) \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués				
Rachetées et réglées	— \$	— \$	— \$	(2) \$
Rachetées et annulées ⁱⁱ⁾	271 \$	201 \$	443 \$	400 \$
Diminution du capital social ⁱⁱⁱ⁾	29 \$	28 \$	47 \$	52 \$

- i) Les montants inscrits pour le deuxième trimestre de 2024 et l'exercice à ce jour tiennent compte d'un ajustement en trésorerie net d'un montant respectif de 6 millions de dollars ((8) millions de dollars en 2023) et de (7) millions de dollars ((12) millions de dollars en 2023) apporté au titre du calendrier relativement aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.
- ii) Comprend un montant de 108 millions de dollars (114 millions de dollars en 2023) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.
- iii) Comprend un montant de 12 millions de dollars (16 millions de dollars en 2023) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.

Au deuxième trimestre de 2024, GWL a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation, d'au plus 6 646 057 de ses actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Conformément à l'exemption initialement accordée par la TSX en 2023, Wittington, l'actionnaire possédant le contrôle de la société, est autorisé à participer à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités dans une proportion fixe de 50 % de la quote-part revenant à Wittington des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Les rachats d'actions ordinaires auprès de Wittington seront effectués dans le cadre de la séance de bourse spéciale de la TSX conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Wittington. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Wittington sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Au cours du deuxième trimestre de 2024, 1 812 683 actions ordinaires (1 450 899 actions ordinaires en 2023) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie totale de 339 millions de dollars (241 millions de dollars en 2023), y compris 526 097 actions ordinaires (néant en 2023) rachetées auprès de Wittington pour une contrepartie totale de 98 millions de dollars (néant en 2023). Pour l'exercice à ce jour, 2 706 188 actions ordinaires (2 817 549 actions ordinaires en 2023) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie totale de 497 millions de dollars (472 millions de dollars en 2023), y compris 784 324 actions ordinaires (néant en 2023) rachetées auprès de Wittington pour une contrepartie totale de 144 millions de dollars (néant en 2023).

La société participe de temps à autre à un RAAA avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période au cours de laquelle le RAAA est en vigueur, le courtier de la société peut racheter des actions ordinaires à des moments où la société n'est autrement pas active sur les marchés. Au 15 juin 2024, une obligation de rachat d'actions de 120 millions de dollars (130 millions de dollars en 2023) a été comptabilisée en vertu du RAAA dans les fournisseurs et autres passifs.

Au 15 juin 2024, 497 553 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

DIVIDENDES Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes closes aux dates indiquées :

(en dollars)	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023	15 juin 2024	17 juin 2023
Dividendes déclarés par action ⁱ⁾ :				
Ordinaire	0,820 \$	0,713 \$	1,533 \$	1,373 \$
Privilégiée :				
Série I	0,3625 \$	0,3625 \$	0,7250 \$	0,7250 \$
Série III	0,3250 \$	0,3250 \$	0,6500 \$	0,6500 \$
Série IV	0,3250 \$	0,3250 \$	0,6500 \$	0,6500 \$
Série V	0,296875 \$	0,296875 \$	0,593750 \$	0,593750 \$

- i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V au deuxième trimestre de 2024 étaient payables le 1^{er} juillet 2024. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I au deuxième trimestre de 2024 étaient payables le 15 juin 2024.

Note 12. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme de la société au cours des périodes se présente comme suit :

(en millions de dollars)	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023	15 juin 2024	17 juin 2023
Coût des services rendus au cours de la période				
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi ⁱ⁾	35 \$	35 \$	74 \$	72 \$
Charges au titre des autres avantages du personnel à long terme ⁱⁱ⁾	8	10	17	19
Coût financier net des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies (note 5)	1	4	2	8
Total du coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi	44 \$	49 \$	93 \$	99 \$

- i) Comprend les coûts liés aux régimes à prestations définies, aux régimes de retraite à cotisations définies et aux régimes de retraite multi-employeurs de la société auxquels elle cotise.
- ii) Comprend les coûts liés aux régimes d'invalidité à long terme de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le tableau qui suit présente les gains actuariels (pertes actuarielles), déduction faite des (charges) recouvrements d'impôt sur le résultat, comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global au cours des périodes :

(en millions de dollars)	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023	15 juin 2024	17 juin 2023
Rendement des (perte sur les) actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières	43 \$	(6) \$	66 \$	81 \$
(Pertes actuarielles) gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses financières ⁱ⁾	(45)	47	22	(47)
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs ⁱ⁾	97	(46)	(44)	95
Total des gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	95 \$	(5) \$	44 \$	129 \$
(Charges) recouvrements d'impôt sur le résultat liés aux gains actuariels (pertes actuarielles)	(25)	1	(11)	(34)
Gains actuariels (pertes actuarielles), déduction faite des (charges) recouvrements d'impôt sur le résultat	70 \$	(4) \$	33 \$	95 \$

- i) Pour le deuxième trimestre de 2024, les pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses financières et la variation du passif résultant du plafonnement des actifs sont principalement attribuables à une diminution du taux d'actualisation. Pour l'exercice à ce jour, les gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses financières et la variation du passif résultant du plafonnement des actifs sont principalement attribuables à une augmentation du taux d'actualisation.

Le tableau qui suit présente les actifs et passifs au titre des régimes à prestations définies et des régimes d'invalidité à long terme au cours des périodes :

(en millions de dollars)	15 juin 2024	Aux	
		17 juin 2023	31 déc. 2023
Autres actifs			
Montant net de l'actif au titre des prestations constituées	333 \$	174 \$	309 \$
Autres passifs			
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	280 \$	264 \$	282 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	135 \$	121 \$	129 \$

Note 13. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle de la dette à long terme.

(en millions de dollars)	15 juin 2024				Aux							
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	17 juin 2023				31 déc. 2023			
					Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers												
Coût amorti :												
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir ⁱ⁾	— \$	— \$	217 \$	217 \$	— \$	— \$	378 \$	378 \$	— \$	— \$	205 \$	205 \$
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :												
Titres à long terme ⁱ⁾	138	—	—	138	246	—	—	246	201	—	—	201
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	3	—	3	—	10	4	14	—	8	—	8
Juste valeur par le biais du résultat net :												
Dépôts de garantie	285	—	—	285	285	—	—	285	38	—	—	38
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir ⁱ⁾	—	—	138	138	—	—	164	164	—	—	161	161
Placement dans des titres immobiliers ⁱ⁾	—	181	—	181	—	256	—	256	—	238	—	238
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	15	110	125	—	16	113	129	—	17	95	112
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	10	—	10	—	14	2	16	—	8	2	10
Passifs financiers												
Coût amorti :												
Dette à long terme	—	8 907	6 882	15 789	—	8 802	6 219	15 021	—	8 627	6 599	15 226
Participation des pharmaciens propriétaires	—	—	378	378	—	—	413	413	—	—	370	370
Certains autres passifs ^{i), ii)}	—	—	815	815	—	—	695	695	—	—	814	814
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :												
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	—	19	19	—	—	—	—	—	—	4	4
Juste valeur par le biais du résultat net :												
Passif lié aux parts de fiducie	3 545	—	—	3 545	3 717	—	—	3 717	3 881	—	—	3 881
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	1	—	1	2	—	2	—	2	4	4	—	8

i) Inclus dans les bilans consolidés résumés sous les postes « Autres actifs » et « Autres passifs ».

ii) Certains autres passifs se rapportent principalement aux passifs financiers liés aux immeubles qui ne répondaient pas aux critères de vente.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

Au deuxième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, un profit de 2 millions de dollars (perte de 3 millions de dollars en 2023) et un profit de 5 millions de dollars (perte de 2 millions de dollars en 2023), respectivement, ont été comptabilisés dans le résultat d'exploitation au titre des instruments financiers désignés comme étant au coût amorti. De plus, au deuxième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, un profit net de 260 millions de dollars (154 millions de dollars en 2023) et un profit net de 297 millions de dollars (320 millions de dollars en 2023), respectivement, ont été comptabilisés dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Placement dans des titres immobiliers Le placement de Propriétés de Choix dans des parts de catégorie B d'Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied ») est comptabilisé à sa juste valeur selon le cours de marché des parts cotées en bourse d'Allied. Au deuxième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, une perte liée à la juste valeur de 28 millions de dollars (31 millions de dollars en 2023) et une perte liée à la juste valeur de 58 millions de dollars (46 millions de dollars en 2023), respectivement, ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Investissement conjoint Au deuxième trimestre de 2024, GWL et deux filiales de Wittington ont investi conjointement 14 millions de dollars (10 millions de dollars américains) dans une société tierce, investissement auquel la société a contribué à hauteur de 6 millions de dollars (4 millions de dollars américains). Cet investissement conjoint est pris en compte au poste « Certains autres actifs ».

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations, à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change à terme pour atténuer l'incidence des hausses des taux d'intérêt et pour gérer le risque prévu lié aux taux de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes et de ses achats prévus d'immobilisations. Elle a également recours à des swaps, à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés résumés intermédiaires non audités et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société :

	15 juin 2024				
	12 semaines closes les			24 semaines closes les	
	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
(en millions de dollars)					
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de change à terme ⁱ⁾	1 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	1	4	(1)	5	(2)
Swaps de taux d'intérêt et autres ⁱⁱⁱ⁾	(10)	(14)	—	(18)	1
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(8) \$	(10) \$	(1) \$	(13) \$	(1) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle					
Contrats de change et autres contrats à terme	2 \$	— \$	3 \$	— \$	12 \$
Autres dérivés non financiers	(1)	—	(1)	—	3
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	1 \$	— \$	2 \$	— \$	15 \$
Total des dérivés	(7) \$	(10) \$	1 \$	(13) \$	14 \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 8 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 100 millions de dollars, pour gérer son risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence des hausses de taux d'intérêt. En 2023, Loblaw a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. Au 15 juin 2024, une perte liée à la juste valeur de 19 millions de dollars a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en lien avec la couverture des prix de l'énergie. La juste valeur des dérivés détenus par la Banque PC et Loblaw est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs, ainsi que dans les fournisseurs et autres passifs. Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 78 millions de dollars à titre d'actifs dérivés et de 76 millions de dollars à titre de passifs dérivés, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. La juste valeur des dérivés détenus par Propriétés de Choix est prise en compte dans les autres actifs et les autres passifs.

	12 semaines closes les			24 semaines closes les	
(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de change à terme ⁱ⁾	5 \$	(6) \$	— \$	(4) \$	1 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	2	6	(1)	8	(2)
Swaps de taux d'intérêt et autres ⁱⁱⁱ⁾	20	15	1	7	1
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	27 \$	15 \$	— \$	11 \$	— \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle					
Contrats de change et autres contrats à terme	(1) \$	— \$	(12) \$	— \$	(7) \$
Autres dérivés non financiers	—	—	(1)	—	(3)
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(1) \$	— \$	(13) \$	— \$	(10) \$
Total des dérivés	26 \$	15 \$	(13) \$	11 \$	(10) \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 20 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a réglé des contrats à terme sur obligations totalisant 140 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023 dans le but de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux billets d'*Eagle* d'un montant de 250 millions de dollars émis au deuxième trimestre de 2023. Loblaw a conclu que la couverture était efficace à la date du règlement, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un profit lié à la juste valeur de 4 millions de dollars dans les autres éléments du résultat global, lequel sera reclassé en bénéfice net sur la durée des nouveaux billets d'*Eagle*.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence des hausses de taux d'intérêt. Au cours du deuxième trimestre de 2023, Loblaw a également conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars et a donné lieu à un profit lié à la juste valeur de 4 millions de dollars qui a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. La juste valeur des dérivés détenus par la Banque PC et Loblaw est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs. Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 211 millions de dollars à titre d'actifs dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. Propriétés de Choix a également recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 20 millions de dollars à titre d'actifs dérivés et d'une valeur notionnelle de 60 millions de dollars à titre de passifs dérivés, pour couvrir le risque de change associé au montant équivalent en dollars américains sur sa facilité de crédit. La juste valeur des dérivés détenus par Propriétés de Choix est prise en compte dans les autres actifs et les autres passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 14. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des titulaires d'une licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires »), qui réclament des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesse à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-intérêts à ce stade de la procédure. La Cour a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesse ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, Loblaw a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024, et une décision est attendue. Par conséquent, Loblaw n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. Loblaw n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres grands détaillants d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Le 24 juillet 2024, la société et Loblaw ont conclu une entente de règlement de 500 millions de dollars avec les avocats représentant les consommateurs afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif. La société et Loblaw paieront chacune une part du règlement; la société paiera 247 millions de dollars et Loblaw, 253 millions de dollars. Loblaw recevra un crédit au titre des 96 millions de dollars qu'elle a déjà versés aux consommateurs sous forme de cartes Loblaw, ce qui signifie qu'elle devra verser 157 millions de dollars en trésorerie dans le cadre du règlement. Le règlement est assujéti à la finalisation d'un accord de règlement contraignant et à l'approbation des tribunaux. En décembre 2019, un recours collectif proposé, intenté au nom de distributeurs indépendants, a été entrepris contre la société (le « recours collectif des distributeurs indépendants »). Il est trop tôt pour prédire l'issue du recours collectif des distributeurs indépendants, mais la société n'estime pas que la résolution ultime de cette poursuite aura des incidences défavorables importantes sur sa situation financière ou ses perspectives. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit une demande entre défendeurs contre la société et Loblaw, et la société et Loblaw jugent cette demande entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et Loblaw. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations datées de mai 2019 et de décembre 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentant d'un sous-groupe de défendeurs internationaux constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. Loblaw estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de Loblaw. La Cour de l'impôt du Canada a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. Le 29 septembre 2022, la Banque PC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, le 6 mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et a reporté son jugement à une date ultérieure. Loblaw n'a annulé aucune partie de la charge de 111 millions de dollars, y compris les intérêts, comptabilisée au cours du deuxième trimestre de 2022. Loblaw estime que cette provision est suffisante pour couvrir son passif, si l'appel ne donne pas les résultats escomptés.

DISPOSITIONS D'INDEMNISATION De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 15. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Loblaw et Propriétés de Choix. Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et des autres ajustements de consolidation. La trésorerie et les placements à court terme et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrits dans la catégorie « Siège social de GWL ».

Les méthodes comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation à présenter sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables de la société (voir la note 2). La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du résultat d'exploitation diminué des éléments d'ajustement et avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »). Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

		12 semaines closes les						17 juin 2023					
		15 juin 2024											
(en millions de dollars)		Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total
Produits		13 947 \$	336 \$	14 283 \$	(192) \$	— \$	14 091 \$	13 738 \$	330 \$	14 068 \$	(184) \$	— \$	13 884 \$
Résultat d'exploitation		866 \$	273 \$	1 139 \$	(82) \$	(262) \$	795 \$	925 \$	290 \$	1 215 \$	(100) \$	(16) \$	1 099 \$
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières		190	(241)	(51)	48	—	(3)	193	(246)	(53)	127	(1)	73
Bénéfice avant impôt sur le résultat		676 \$	514 \$	1 190 \$	(130) \$	(262) \$	798 \$	732 \$	536 \$	1 268 \$	(227) \$	(15) \$	1 026 \$
Résultat d'exploitation		866 \$	273 \$	1 139 \$	(82) \$	(262) \$	795 \$	925 \$	290 \$	1 215 \$	(100) \$	(16) \$	1 099 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		679	1	680				671	1	672			
Éléments d'ajustement ⁱ⁾		166	(34)	132				42	(53)	(11)			
Montant ajusté du BAIIAⁱ⁾		1 711 \$	240 \$	1 951 \$				1 638 \$	238 \$	1 876 \$			

i) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA :

		12 semaines closes les			17 juin 2023		
(en millions de dollars)		Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif		164 \$	— \$	164 \$	— \$	— \$	— \$
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers		—	28	28	—	31	31
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement		—	(23)	(23)	—	(84)	(84)
Ajustement de la juste valeur des dérivés		2	—	2	5	—	5
Coûts de transaction et autres recouvrements connexes		—	(39)	(39)	—	—	—
Charge relative à une question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC		—	—	—	37	—	37
Éléments d'ajustement		166 \$	(34) \$	132 \$	42 \$	(53) \$	(11) \$

24 semaines closes les

	15 juin 2024						17 juin 2023					
(en millions de dollars)	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total
Produits	27 528 \$	685 \$	28 213 \$	(387) \$	— \$	27 826 \$	26 733 \$	655 \$	27 388 \$	(371) \$	— \$	27 017 \$
Résultat d'exploitation	1 725 \$	480 \$	2 205 \$	(168) \$	(271) \$	1 766 \$	1 692 \$	596 \$	2 288 \$	(202) \$	(30) \$	2 056 \$
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	384	(176)	208	5	(1)	212	374	(211)	163	(18)	(1)	144
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 341 \$	656 \$	1 997 \$	(173) \$	(270) \$	1 554 \$	1 318 \$	807 \$	2 125 \$	(184) \$	(29) \$	1 912 \$
Résultat d'exploitation	1 725 \$	480 \$	2 205 \$	(168) \$	(271) \$	1 766 \$	1 692 \$	596 \$	2 288 \$	(202) \$	(30) \$	2 056 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 369	2	1 371				1 346	2	1 348			
Éléments d'ajustement ⁱ⁾	159	(1)	158				46	(130)	(84)			
Montant ajusté du BAIIAⁱ⁾	3 253 \$	481 \$	3 734 \$				3 084 \$	468 \$	3 552 \$			

i) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA :

24 semaines closes les

	15 juin 2024			17 juin 2023		
(en millions de dollars)	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	164 \$	— \$	164 \$	— \$	— \$	— \$
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	—	58	58	—	46	46
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(20)	(20)	—	(176)	(176)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(5)	—	(5)	8	—	8
Coûts de transaction et autres recouvrements connexes	—	(39)	(39)	—	—	—
Charge relative à une question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	—	—	37	—	37
Perte sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	1	—	1
Éléments d'ajustement	159 \$	(1) \$	158 \$	46 \$	(130) \$	(84) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

L'incidence de la consolidation comprend les éléments suivants :

12 semaines closes les						
(en millions de dollars)	15 juin 2024			17 juin 2023		
	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières
Élimination des produits locatifs intragroupe	(195) \$	(13) \$	— \$	(188) \$	(6) \$	— \$
Élimination de contrats de location internes	3	(30)	(30)	4	(30)	(26)
Élimination des transactions immobilières intersectorielles	—	(2)	—	—	6	—
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	—	(12)	—	—	(7)	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(25)	3	—	(63)	2
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	—	—	(75)	—	—	(74)
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	—	—	52	—	—	51
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	—	372	—	—	376
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	(274)	—	—	(202)
Total	(192) \$	(82) \$	48 \$	(184) \$	(100) \$	127 \$

24 semaines closes les						
(en millions de dollars)	15 juin 2024			17 juin 2023		
	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières
Élimination des produits locatifs intragroupe	(393) \$	(27) \$	— \$	(377) \$	(34) \$	— \$
Élimination de contrats de location internes	6	(44)	(58)	6	(51)	(52)
Élimination des transactions immobilières intersectorielles	—	(32)	—	—	(4)	—
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	—	(27)	—	—	(7)	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(38)	2	—	(106)	2
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	—	—	(150)	—	—	(148)
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	—	—	105	—	—	103
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	—	439	—	—	471
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	(333)	—	—	(394)
Total	(387) \$	(168) \$	5 \$	(371) \$	(202) \$	(18) \$

(en millions de dollars)	15 juin 2024	Aux	
		17 juin 2023	31 déc. 2023
Total des actifs			
Loblaw	38 612 \$	38 096 \$	38 979 \$
Propriétés de Choix	17 648	17 111	17 309
Total sectoriel	56 260 \$	55 207 \$	56 288 \$
Siège social de GWL	12 215	12 454	12 507
Incidence de la consolidation	(18 868)	(18 683)	(19 025)
Chiffres consolidés	49 607 \$	48 978 \$	49 770 \$

(en millions de dollars)	12 semaines closes les		24 semaines closes les	
	15 juin 2024	17 juin 2023	15 juin 2024	17 juin 2023
Dépenses d'investissement				
Loblaw	495 \$	423 \$	882 \$	738 \$
Propriétés de Choix	42	54	122	234
Total sectoriel	537 \$	477 \$	1 004 \$	972 \$
Siège social de GWL	—	1	—	1
Incidence de la consolidation	(20)	1	(58)	(97)
Chiffres consolidés ⁱ⁾	517 \$	479 \$	946 \$	876 \$

- i) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude.

Note 16. Événements postérieurs à la date de clôture

REMBOURSEMENT DE DÉBENTURES Après la clôture du deuxième trimestre de 2024, la société a remboursé à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, les débentures non garanties de premier rang en circulation d'un montant en capital global de 200 millions de dollars portant intérêt à 4,12 % et échéant le 17 juin 2024.

RÈGLEMENTS DE POURSUITES EN RECOURS COLLECTIF Le 24 juillet 2024, la société et Loblaw ont conclu une entente de règlement contraignante afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif intentées contre elles à l'échelle nationale du fait de leur implication dans un arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie, entre 2001 et 2015. L'entente de règlement contraignante prévoit un règlement total de 500 millions de dollars. La société paiera 247 millions de dollars et Loblaw, 253 millions de dollars (montant qui sera composé de 157 millions de dollars en trésorerie et crédit de 96 millions de dollars que Loblaw a déjà versés aux consommateurs dans le cadre du programme de carte Loblaw). Le règlement de 500 millions de dollars a été négocié avec les avocats représentant les consommateurs dans le cadre d'une médiation présidée par le juge en chef de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Le règlement est assujéti à la finalisation d'un accord de règlement contraignant entre la société et Loblaw, et les avocats représentant les consommateurs, ainsi qu'à l'approbation du tribunal. Si celui-ci est approuvé, il règlera la totalité des réclamations des consommateurs contre la société et Loblaw concernant cette affaire. Au deuxième trimestre de 2024, des charges de 420 millions de dollars (253 millions de dollars, déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle) ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives au titre du règlement et des coûts connexes.

PROPRIÉTÉS DE CHOIX Le 19 juin 2024, Propriétés de Choix a cédé sa participation dans deux immeubles de commerce de détail détenus dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence pour un produit de 37 millions de dollars. La contrepartie comprenait un prêt hypothécaire consenti par le vendeur de 4 millions de dollars, portant intérêt à un taux de 6,50 %. Propriétés de Choix a conservé sa part des emprunts hypothécaires de 26 millions de dollars précédemment garantis par les immeubles cédés. Propriétés de Choix a également pris en charge des emprunts hypothécaires de 33 millions de dollars de son partenaire, qui étaient auparavant garantis par la participation du partenaire dans les propriétés cédées. Ces emprunts hypothécaires étaient garantis par d'autres immeubles détenus par Propriétés de Choix.

Le 20 juin 2024, Propriétés de Choix a acquis un immeuble de commerce de détail pour 12 millions de dollars.

Le 21 juin 2024, Propriétés de Choix a acquis la participation de son partenaire dans un immeuble de commerce de détail pour 21 millions de dollars.

Le 21 juin 2024, Propriétés de Choix a consenti un prêt de 20 millions de dollars portant intérêt à un taux de 7,00 % à un partenaire de projet d'aménagement.

Sommaire financierⁱ⁾

Aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

12 semaines closes les

	15 juin 2024	17 juin 2023
Résultats d'exploitation consolidés		
Produits	14 091 \$	13 884 \$
Résultat d'exploitation	795	1 099
Montant ajusté du BAIIA ⁱⁱ⁾	1 806	1 733
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	598	585
(Produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(3)	73
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱⁱ⁾	271	275
Impôt sur le résultat	131	244
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ⁱⁱⁱ⁾	293	271
Bénéfice net	667	782
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	410	508
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	400	498
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ⁱⁱ⁾	394	377
Apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires ⁱⁱ⁾	426	420
Situation financière et flux de trésorerie consolidés		
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	3 117 \$	2 786 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 406	1 324
Dépenses d'investissement	517	479
Flux de trésorerie disponibles ⁱⁱ⁾	457	441
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	23 177	22 154
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 431	6 989
Total des capitaux propres	13 320	13 513
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)		
Bénéfice net dilué par action ordinaire	2,97 \$	3,55 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ⁱⁱⁱ⁾	2,93	2,68
Mesures et ratios financiers consolidés		
Montant ajusté de la marge du BAIIA ⁱⁱⁱ⁾ (en pourcentage)	12,8	12,5
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société ⁱⁱ⁾ sur une base annuelle (en pourcentage)	25,7	23,9
Montant ajusté du rendement du capital ⁱⁱⁱ⁾ sur une base annuelle (en pourcentage)	13,9	13,5
Secteurs d'exploitation à présenter		
Loblaw		
Produits	13 947 \$	13 738 \$
Résultat d'exploitation	866	925
Montant ajusté du BAIIA ⁱⁱⁱ⁾	1 711	1 638
Montant ajusté de la marge du BAIIA ⁱⁱⁱ⁾ (en pourcentage)	12,3	11,9
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	679	671
Propriétés de Choix		
Produits	336 \$	330 \$
Produits d'intérêts nets et autres charges financières	(241)	(246)
Bénéfice net	514	536
Fonds provenant des activités d'exploitation ⁱⁱ⁾	185	184

i) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2023 de la société, à la page 174.

ii) Voir la rubrique 9, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion du deuxième trimestre de la société.